

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020

À 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Marianne LECOMTE (représenté par M. Arnaud DESSERTENNE), Didier RYSSSEN

Convocation du Vendredi 28 mai 2020

Madame **Amélie LEMAIRE** a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR**

- délibération portant création de commissions municipales *complément*

Budget prévisionnel 2020

- délibération vote du compte administratif 2019
- délibération compte de gestion 2019 du percepteur
 - délibération affectation du résultat
 - délibération vote des taux d'imposition 2020
- délibération fixant le montant des indemnités de fonction

- délibération désignation de 4 membres du bureau Association Foncière
 - délibération délégué CNAS (Centre national d'action sociale)
 - délibération désignation d'un correspondant de la défense
- délibération proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Rajout d'une délibération lors de la séance :

- délibération choix entreprise par la Commission d'appel d'offres concernant le PROGRAMME AMENAGEMENT DE TRAVERSE-RUE DU NEUF BOURG (RD 20)

Questions diverses : NEANT

Délibération N°15 - portant création de commissions municipales *complément*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

Intitulé	Attributions	Membres	
		Président(e)	Membres
commission n°1	Finances	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne GARAUDEL Francis BUCHE Gina DESSERTENNE Arnaud CHONION Emmanuel CHARTON Frédéric PALADINI Jean-Pierre
commission n°2	Urbanisme et Développement durable (économique, écologique et social)	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne GARAUDEL Francis COPITET Georgina CHARTON Frédéric APPERT Luc MATHE Nathalie COPITET Franck RENARD Francis
commission n°3	Communication	LEMAIRE Amélie	BOUCKSOM Isabelle CHONION Emmanuel CHARTON Frédéric RYSSEN Didier JORDA Jérôme BASSEET Sandra
commission n°4	Arbre de Noël et Paques	GARAUDEL Francis	BUCHE Gina LE MOUELLIC Annie LEMAIRE Amélie LOMBARD Odile DESCARRIER Philippe PILLIERE Claudine

			PILLIERE Alain
			LUNDY Marie-Claude
			AVRIL Micheline
commission n°5	Sports, jeunesse, culture, fêtes et loisirs	DESSERTENNE Arnaud	GARAUDEL Francis
			BUCHE Gina
			LEMAIRE Amélie
			CHONION Emmanuel
			LE MOUELLIC Annie
			LOMBARD Odile
			MATHE Nathalie
			PILLIERE Claudine
			PILLIERE Alain
			GOURIS Maxime
commission n°6	Bâtiments communaux et sécurité	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne
			APPERT Luc
			RYSEN Didier
			FRANCOIS Maxime
			BUCHE Pascal
			LUNDY Bernard
			PALADINI Jean-Pierre
commission n°7	Cimetière et église	LECOMTE Marianne	MATHE Nathalie
			LOMBARD Odile
			CHARTON Frédéric
			ZIELINSKY Suzanne
			LUNDY Bernard
commission n°8	Fleurissement	LECOMTE Marianne	PIESSENS Ophélie
			LOMBARD Odile
			LOMBARD Michel
			LUNDY Jean-Brice
			DESWARTVAEGER Frédéric
			CHEMIN Sylvie
			BEAUDET Christelle

			PINIAU Christine
			GUENARD Laurent
			DESCARRIER Philippe
			VERSIGNY Nathalie
			RENNEVILLE Corinne
			GOUAULT Jean-Jacques
			LE MOUELLIC Annie
			PORTER Alain
			LUNDY Isabelle
			BLEUSE Catherine
			DESWARTVAEGER Corentin
commission n°9	Bibliothèque	GARAUDEL Francis	CORPART Sonia
			GILLET Monique
			HURTAUX Chrystel
			RENARD Marie-Annick
commission n°10	Voirie, signalisation et sécurisation	GOUAULT Jean-Jacques	GARAUDEL Francis
			RYSSEN Didier
			COPITET Georgina
			APPERT Luc
			FRANCOIS Maxime
			BUCHE Pascal
			PALADINI Jean-Pierre
			RENARD Francis
commission n°11	CCAS	LECOMTE Marianne	BUCHE Gina
			LOMBARD Odile
			LE MOUELLIC Annie
			CHONION Emmanuel
			LUNDY Marie-Claude
			THOMAS Maryvonne
			RENARD Francis
commission n°12	Salle des Fêtes	LECOMTE Marianne	BUCHE Gina
			LE MOUELLIC Annie
			APPERT Luc
			GARAUDEL Francis
			COPITET Georgina

commission n°13	Appel d'offres	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne GARAUDEL Francis BUCHE Gina APPERT Luc PALADINI Jean-Pierre COPITET Georgina
commission n°14	De pilotage Aménagement du complexe sportif	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne GARAUDEL Francis DESSERTENNE Arnaud COPITET Georgina LOMBARD Michel MATHE Nathalie PIESSENS Ophélie DARDENNE Franck CHARTON Frédéric DESCARRIER Philippe DEVILLEZ Franck
commission n°15	De pilotage Zone le Lohan	GOUAULT Jean-Jacques	LECOMTE Marianne GARAUDEL Francis LEMAIRE Amélie COPITET Georgina LOMBARD Odile APPERT Luc CHONION Emmanuel FRANCOIS Maxime DUPEUX Jean-Luc GILLET Monique GOBE Loïc DESCARRIER Philippe JORDA Jérôme DEVILLEZ Franck DESSERTENNE Arnaud CAILLIARD Didier PINIAU Raynald LUNDY Bernard

commission n°16	Vie participative et conseil des enfants et propreté citoyenne	CHONION Emmanuel	RENARD Francis
			LAFON Jean-Jacques
			HURTAUX Chrystel
			MATHE Nathalie
			CHARTON Frédéric
			LEMAIRE Amélie
			LUNDY Marie Claude
			LUNDY Isabelle
			DESSERTENNE Arnaud
			LOMBARD Odile
			GOBE Loïc
			FRANCOIS Maxime
			PINIAU Christine
	CANTIN Maëlle		
	GOUAULT Jean-Jacques		

Délibération N°16 – vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M Francis GARAUDEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2- colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	644 436,70 ^a	785 965,19 ^h	A1 141 528,49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2019)	^b ou 541 195,51 ⁱ		A3 541 195,51 o + 7 327,20 (intégration CCAS)
	Résultat à affecter ⁽⁴⁾	⇒ + A1	± A3 ⇒	A5 690 051,20
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	533 547,26 ^c	237 591,16 ^j	A2 -295 956,10
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019)	95 150,21 ^d	^k	A4 -95 150,21
	Solde global d'exécution	⇒ - A2	± A4 ⇒	A6 -391 106,31
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement	C ^e	E ^l	B1
	Investissement	D ^f	F ^m	B2
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		^s ^t ^u ^v ^w ^x ^y ^z ^{aa} ^{ab} ^{ac} ^{ad} ^{ae} ^{af} ^{ag} ^{ah} ^{ai} ^{aj} ^{ak} ^{al} ^{am} ^{an} 1 273 134,17	^{ba} ^{bb} ^{bc} ^{bd} ^{be} ^{bf} ^{bg} ^{bh} ^{bi} ^{bj} ^{bk} ^{bl} ^{bm} ^{bn} 1 564 751,86	^{ca} - ^{cb} ^{cc} 298 944,89
A1 A2 A3 A4 A5 A6 B1 B2 sont à reporter au BP 2020 (p.4, 5 et 33 [p.29] notamment)		2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,		
voir au verso les éventuels comptes annexes		3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),		
(lotissement, M49, mais pas CCAS ou caisse des écoles -qui doivent faire l'objet de délibérations propres-)		4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.		

Délibération N°17 – compte de gestion 2019. Receveur M Robert CASABIANCA

Le Conseil Municipal,

. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives. (3)

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (4)

Délibération N°18 – affectation du résultat de l'exercice 2019 **(sans reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif)** **INSCRIPTION DES RESTES A REALISER - DECISIONS RELATIVES AU BUDGET 2020**

Le Conseil Municipal	(1)	, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),	
Après avoir approuvé, le 05 juin 2020, le compte administratif 2019, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de			
		690 051,20 €	A5
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître:			
. Un solde d'exécution global de			
(+)	-391 106,31 €	A6	entraînant un besoin
de financement A7 s'élevant à			
. Un solde de restes à réaliser de			
(+)	0,00 €	B2	391 106,31 € (+ A6 + B2),
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019			
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019			
Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 605 000,00.euros,			
❶ décide, sur proposition du Maire (2), d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat A5 , comme suit :			
- Affectation en réserves (compte 1068)			
financement de la section d'investissement (3) :		A8	391 106,31 €
- Report en section de fonctionnement (4) : (ligne 002 en recettes)		A9	298 944,89 €

2) l'assemblée indique qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2020 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement ⁽⁶⁾ :					
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution négatif reporté As	391 108,31	001	Solde d'exécution positif reporté As	
	Restes à réaliser D		1068	Excédents de Fonctionn. Capitalisés As	391 108,31
				Restes à réaliser F	
	Dépenses nouvelles			Recettes nouvelles	
			021	Virement de la section d'investissement	318 540,00
	Montant total des dépenses	391 108,31		Montant total des recettes	709 648,31
As + D	=	As	+ F		
D - F	En ce qui concerne la section de Fonctionnement, il sera procédé à l'inscription des crédits suivants ⁽⁶⁾ :				
	5, 33, 24, 25 et 28 (p. 4, 5, 29, 20, 21 et 22) du BP ou BS				
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
002	déficit de fonctionnement reporté		002	excédent de fonctionnement reporté As	298 944,89
	Restes à réaliser C			Restes à réaliser E	
	Dépenses nouvelles ⁽⁶⁾			Recettes nouvelles	
023	Virement à la section d'investissement	318 540,00			
	Montant total des dépenses	318 540,00		Montant total des recettes	298 944,89
C + dépenses nouvelles	=	excédent de fonctionnement reporté (002) + E	+ recettes nouvelles		
Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2020					
C et E	sont à reporter, le cas échéant, dans le prochain budget primitif (le compte administratif ayant pu être voté avant celui-ci) ⁽⁷⁾ .				
	sont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le prochain budget primitif (le compte administratif ayant pu être voté avant le budget primitif) ⁽⁷⁾ .				
	sont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le prochain budget supplémentaire (le compte administratif n'ayant pu être voté avant le budget primitif) ⁽⁷⁾ .				
	sont effectives à compter de la date exécutoire de la présente délibération (celle-ci étant prise après le vote du budget primitif, l'établissement d'un budget supplémentaire n'étant pas envisagé) ⁽⁷⁾ .				

Délibération N°19 - vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **vote** les taux d'imposition suivants pour 2020

- Taxe foncière (bâti): 21.80
- Taxe foncière (non bâti) : 10.45

Délibération N°20 - fixant le montant des indemnités de fonction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- **de fixer** à compter du 26 mai 2020, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence

1er adjoint, Mme LECOMTE Marianne : 19.80 % soit : 770.10 € mensuels

2ème adjoint, M GARAUDEL Francis : 19.80 % soit : 770.10 € mensuels

3ème adjoint, Mme BUCHE Gina : 19.80 % soit : 770.10 € mensuels

- **de procéder** automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

- **d'inscrire** les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

État récapitulatif des indemnités de fonction des élus

Annexé à la délibération n°20 en date du 05 juin 2020

Population totale : 1298 habitants au 1er janvier 2020

Enveloppe globale indemnitaire avec les montants plafonds en vigueur actuellement :

51 806.83 euros

Nombre d'adjoints en exercice : 3

	Plafond mensuel	Plafond annuel
Maire	2 006.93	24 083.17
Adjoints (plafond x nbre en exercice)	2 310.30	27 723.66
Enveloppe maximale	4 317.23	51 806.83

Libellé	Plafond mensuel de référence	Indemnités mensuelles votées	Taux votés	Soit un annuel de
Maire	2 006.93	2 006.93	100 %	24 083.17
1 ^{er} adjoint	770.10	770.10	100 %	9 241.22
2 ^{ème} adjoint	770.10	770.10	100 %	9 241.22
3 ^{ème} adjoint	770.10	770.10	100 %	9 241.22

Délibération N°21 - désignation de 4 membres du bureau de l'Association Foncière de Bétheniville

- Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, les sous-signés ont élaboré localement des propositions communes.

- Le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à huit membres (non compris le Maire - ou son représentant- et le Conseiller Général - ou le représentant de DDT pour les AF créées avant le 01/01/2006 - membres de droit).

✓ Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation

de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

Messieurs OUDIN Jean-Pierre, LEON Jean, OUDIN Jean et OUDIN Georges- André.

✓ Pour sa part, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

Messieurs THOMAS Maxime, RANNOU Nicolas, THOMAS Guillaume et RENARD Francis

Délibération N°22 - délégué CNAS (Centre national d'action sociale)

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant :

- **Qu'il** appartient au conseil municipal de désigner un délégué au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Marianne LECOMTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

* désigne Madame Marianne LECOMTE comme délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

Délibération N°23 - désignation d'un correspondant Défense

Le Maire rappelle à l'assemblée que la désignation par chaque conseil municipal, d'un élu « correspondant défense » a été décidé en octobre 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense. Il aura pour mission de sensibiliser les citoyens aux questions de défense et sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Le Maire propose Monsieur Yves ETIENNE, ancien conseiller municipal appartenant à l'association des anciens combattants pris de guerre de Bétheniville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **désigne** Monsieur Yves ETIENNE, ancien conseiller municipal comme correspondant défense pour la commune de Bétheniville.

Délibération N°24 - Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

DÉCIDE :

- **de désigner** M GOUAULT Jean-Jacques, le Maire, comme président de la commission communale des impôts directs.

- **de proposer**, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux

soit, 12 commissaires titulaires et 12 suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants

Un des commissaires doit obligatoirement être domicilié en dehors de la commune. Lorsque la commune comporte un ensemble de propriétés boisées d'au moins 100 hectares, un des commissaires doit être propriétaire de bois ou forêts.

Titulaires	Suppléants
LECOMTE Marianne	RYSEN Didier
GARAUDEL Francis	LE MOUELLIC Annie
BUCHE Gina	COPITET Franck
LEMAIRE Amélie	LOMBARD Odile
DESSERTENNE Arnaud	BASSEET Sandra
FRANCOIS Maxime	JUROVITCH Isabelle
PALADINI Jean-Pierre	BROUTIN Valérie
RENARD Francis	MATHE Nathalie
CHONION Emmanuel	HURTAUX Chrystel
COPITET Georgina	LUNDY Bernard
WERQUIN Gilles (extérieur)	CHARTON Frédéric
APPERT Luc	MATTER Anthony

La dernière délibération a été rajoutée car elle n'a qu'un but informatif : elle informe de la procédure suivie pour le marché aménagement de traverse - rue du Neuf Bourg (RD20), le choix de l'entreprise ayant été fait par la commission d'appel d'offres. L'assemblée ne fait qu'approuver la décision de la CAO Le Conseil Municipal ayant été averti lors du dernier conseil de la réunion de la CAO et de son objet.

Délibération N°25 - choix entreprise par la Commission d'appel d'offres

PROGRAMME AMENAGEMENT DE TRAVERSE-RUE DU NEUF BOURG (RD 20)

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a lancé son programme AMENAGEMENT DE TRAVERSE-RUE DU NEUF BOURG (RD 20) sous la forme de Marché de Travaux lancé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R. 2123-4 et s du code de la commande publique.

Marché de travaux en un unique lot :

L'ouverture de plis a été effectuée le 29 mai 2020 à 19h30 par la commission appel d'offres.

La Mairie a reçu 6 offres :

ENTREPRISES	Prix des prestations HT
SA RICHARD	698 466,50 €
COLAS	662 763,84 €
EIFFAGE	725 645,20 €
EUROVIA	649 478,30 €
STP DE LA VENCE	689 572,40 €
Sté REMOISE DE TP	655 792,65 €

L'entreprise retenue par la CAO a été EUROVIA Champagne Ardenne-Reims, Parc industriel Pompelle BP 107 51684 REIMS pour une somme de 649 478,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Entérine** le choix de la commission d'appel d'offres quant à l'entreprise retenue soit EUROVIA Champagne Ardenne-Reims, Parc industriel Pompelle BP 107 51684 REIMS
- **Autorise** le Maire à signer les contrats et éventuels avenants avec ces entreprises.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de l'opération : AMENAGEMENT DE TRAVERSE-RUE DU NEUF BOURG (RD

Information

Programme Aménagement de traverse-rue du Neuf Bourg (RD20)

Les travaux devraient démarrer en juillet et se poursuivre jusqu'en octobre.

FIN DE LA REUNION 23H15